



Gatineau, le 18 février 2013

Madame Paméla Garcia-Cournoyer
Direction des opérations intégrées de l'Outaouais
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
16, Impasse de la Gare-Talon, RC100
Gatineau (Québec), J8P 0B1

Objet : Dépôt d'une résolution consensuelle de la TLGIRT Basse-Lièvre

Madame,

Lors de la rencontre de la TLGIRT Basse-Lièvre du 11 décembre dernier, les membres de la Table ont pris connaissance d'un document synthèse des réponses de votre ministère aux différentes consultations publiques sur le PAFI-O s'étant tenues jusqu'à présent. Il appert qu'un grand nombre de réponses réfèrent le demandeur, à son représentant à la TLGIRT Basse-Lièvre, afin qu'une position consensuelle soit prise par les membres de cette Table.

Lors de cette rencontre, les membres ont analysé deux demandes de VHR Outaouais inc. concernant la sécurité des usagers sur les tronçons de chemins partagés entre les motoneigistes et les intervenants forestiers, notamment, les activités liées au transport de bois.

Par conséquent, à cette rencontre de la TLGIRT Basse-Lièvre du 11 décembre 2012, la résolution suivante a été adoptée :

RÉSOLUTION :

Il est proposé par M. Gérard Desjardins, appuyé par M. Jean Fink et adopté à l'unanimité, que la limite de vitesse sur les tronçons partagés avec les motoneigistes soit abaissée à 50 km/h et qu'une signalisation adéquate soit installée à des endroits stratégiques, le long de ces tronçons. Qu'une pancarte d'arrêt soit installée pour tout les usagés aux entrées des ponts à une voie se trouvant à l'intérieur des tronçons partagés. Et que le MRN soit responsable de ces affichages.

Dans, l'attente de recevoir la position de votre ministère sur cette résolution, je vous prie d'agréer, Madame Garcia-Cournoyer, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire des TLGIRT de l'Outaouais,



Christian Taillon,
Agent de développement